

NOM :

Prénom :

Classe :

NAÎTRE, SE MARIER, MOURIR

DU REGISTRE PAROISSIAL AU REGISTRE D'ÉTAT CIVIL

UN PEU D'HISTOIRE

À partir du 12^e siècle : chaque individu est désigné par un prénom, auquel on accole parfois un surnom permettant de le distinguer de ses homonymes (métier, particularité physique, origine géographique...)

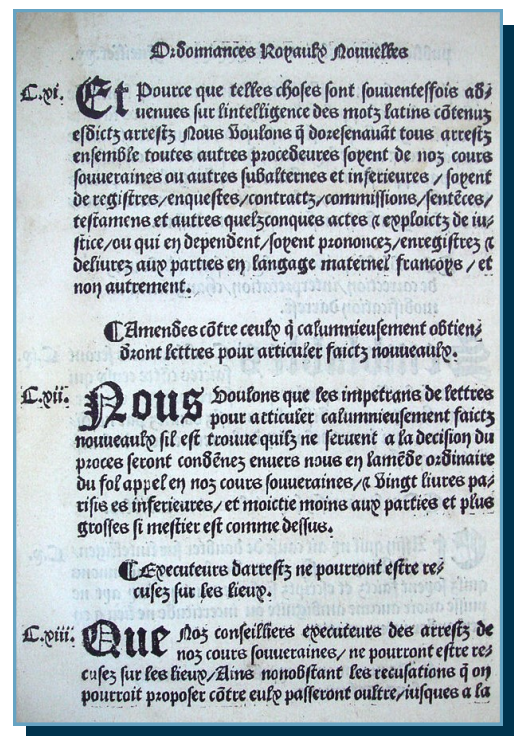
1539 : l'ordonnance de Villers-Cotterêts prescrit la tenue obligatoire d'un registre des baptêmes par les prêtres. Les actes doivent être rédigés en langue française.

1579 : l'ordonnance de Blois ajoute l'obligation pour les prêtres de tenir des registres de mariages et de sépultures

1667 : le Code Louis impose la tenue en double des registres pour éviter les destructions : un registre est conservé dans la paroisse, l'autre est transmis au greffe du bailliage.

Ne sont inscrits dans ces registres que les actes relatifs aux catholiques. Pour les autres religions (protestantisme, judaïsme), des registres sont tenus par les pasteurs ou rabbins, mais n'ont pas forcément de valeur légale.

1792 : la tenue de l'état civil est confiée aux maires : ils doivent rédiger les actes de naissance, mariages et décès, confectionner des tables annuelles et décennales. Les registres sont tenus en double : l'un est conservé en mairie, l'autre transmis au greffe du tribunal.



1^{ère} page de l'ordonnance de Villers-Cotterêts (1539)

BMS ou NMD ?

La mention **BMS** désigne les registres paroissiaux (Baptêmes, Mariages et Sépultures).

La mention **NMD** désigne les registres d'état civil (Naissances, Mariages et Décès).

	Avant 1792	Après 1792
L'acte est établi par	Le prêtre	Le maire
Naissance de l'individu	Acte de baptême	Acte de naissance
Mariage de l'individu	Acte de mariage	
Mort de l'individu	Acte de sépulture	Acte de décès

ÉTUDE DE DEUX ACTES : DU BAPTÊME À LA NAISSANCE

Le lundy premier decembre année 1788
 a été baptisée par nous curé de ce lieu
 une fille née de ce jour du légitime
 mariage d'André Breton charpentier de
 batteaux et de Victoire Jean de cette paroisse
 laquelle a été nommée Victoire Adélaïde
 par amand Jean le parrain et marguerite
 sa maraine les quels ont déclaré ne
 savoir signer. Signer Jardin curé de Portejoie

Il s'agit d'un acte de _____.

Document 1 : Victoire Adélaïde Breton

“Le lundy premier décembre année 1788 a été baptisée par moy curé de ce lieu une fille née de ce jour du légitime mariage d'André Breton charpentier de batteaux, et de Victoire Jean de cette paroisse, laquelle a été nommée Victoire Adélaïde par Amand Jean et par Marie Marguerite ses parrain et maraine lesquels ont déclaré ne scavoit signer. Jardin curé de Portejoie.”

N° 4
 Le sixième jour du mois d'octobre l'an
 mil huit cent quatre-vingt-seize à dix
 heures du matin. Acte de naissance d'un
 enfant qui nous a été présenté et a été
 reconnu être du sexe féminin, né à Porte-
 Joie, canton de Pont-de-l'Arche, arrondisse-
 ment de Louviers, le cinq octobre mil huit
 cent quatre-vingt-seize à cinq heures après
 midi fille de Saillard Victor Louis André
 âgé de vingt-neuf ans, Instituteur primaire
 et de Delassus Clémentine Marie son é-
 pouse, âgée de vingt-sept ans, employée aux
 soins du ménage, domiciliés ensemble à
 Porte-Joie, de leur mariage contracté en la
 mairie de Porte-Joie le dix octobre mil huit
 cent quatre-vingt-quinze. Lequel a reçu les
 prénoms de Louise Jeanne Eugénie
 Sur la requisition et présentation à nous fai-
 te par Saillard Victor Louis André, âgé de vingt-
 neuf ans, Instituteur primaire, demeurant à
 Porte-Joie père de l'enfant susnommé, en
 présence de Levavasseur Cyrille âgé de soixante-
 huit ans, professeur de Cultivateur
 demeurant à Porte-Joie, premier témoin et
 de Levavasseur Apollon, âgé de trente-sept
 ans, professeur de Cultivateur, demeurant
 à Porte-Joie, deuxième témoin. Le déclarant
 et les témoins ont signé, après lecture faite
 du présent acte qui a été fait double en leur
 présence et constate, suivant la loi, par
 nous, Legendre Jules, Maire de la commune
 susdite remplissant les fonctions d'offi-
 cier public de l'Etat civil.
 Saillard Victor Louis André
 Levavasseur Cyrille
 Legendre Jules
 Du quatorzième jour du mois de novem-
 bre, l'an mil huit cent quatre-vingt-seize
 à dix heures et demie du matin. Acte de
 mariage de Levavasseur Georges Edmond
 Armand, Employé au chemin de fer, domici-
 lié avec ses père et mère à Porte-Joie, né
 à Porte-Joie le vingt-six Mars mil huit

Il s'agit d'un acte de _____.

Document 2 : Louise Jeanne Eugénie Saillard

“ Le sixième jour du mois d'octobre, l'an mil huit cent quatre-vingt-seize, à dix heures du matin. Acte de naissance d'un enfant qui nous a été présenté et a été reconnu être du sexe féminin, né à Porte-Joie, canton de Pont-de-l'Arche, arrondissement de Louviers, département de l'Eure le cinq octobre mil huit cent quatre-vingt-seize à cinq heures après-midi, fille de Saillard Victor Louis André, âgé de vingt-neuf ans, instituteur primaire, et de Delassus Clémentine Marie, son épouse, âgée de vingt-sept ans, employée aux soins du ménage, domiciliés ensemble à Porte-Joie, de leur mariage contracté en la mairie de Porte-Joie, le 10 octobre mil huit cent quatre-vingt-quinze, lequel a reçu les prénoms de Louise Jeanne Eugénie.

Sur la requisition et présentation à nous faite par Selzère Saillard Victor Louis André, âgé de vingt-neuf ans, instituteur primaire, demeurant à Porte-Joie, père de l'enfant susnommé, en présence de Levavasseur Cyrille Noël, demeurant à Porte-Joie, âgé de soixante-huit ans, profession de cultivateur, premier témoin, et de Levavasseur Apollon, âgé de trente-sept ans, profession de cultivateur, demeurant à Porte-Joie, deuxième témoin. Le déclarant et les témoins ont signé, après lecture faite, le présent acte qui a été fait double en leur présence et constaté suivant la loi, par nous, Legendre Jules, maire de la commune susdite remplissant les fonctions d'officier public de l'état civil.”

 **Surligne dans le texte les informations suivantes en respectant le code couleur :**

- En jaune : le nom de l'enfant, du père et de la mère
- En rose : le nom des autres personnes citées dans l'acte
- En bleu : les dates

 **Complète le tableau ci-dessous :**

	Victoire Adélaïde Breton	Louise Jeanne Eugénie Saillard
Date de l'acte		
Date de la naissance de l'enfant		
Que sait-on sur le père ?		
Que sait-on sur la mère ?		
Qui sont les autres personnes citées ? Que sait-on sur elles ?		
Qui a rédigé l'acte ?		

 **Remets dans l'ordre les différentes parties des deux actes**

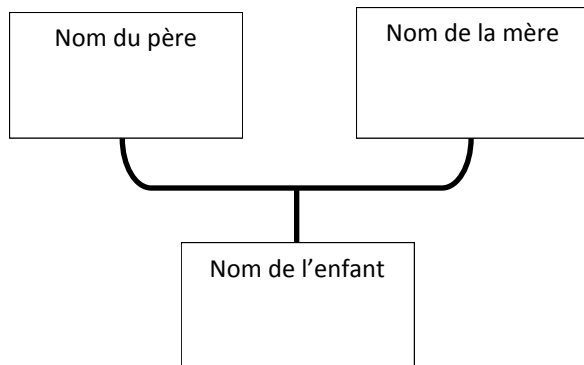
Acte de baptême	Partie	Acte de naissance
	Signataires de l'acte	
	Parents	
	Date de l'acte	
	Nom de l'enfant	
	Autres personnes citées	
	Personne qui a rédigé l'acte	

 **Que peux-tu remarquer ?**

REPRÉSENTER SA FAMILLE

L'arbre généalogique permet de représenter l'évolution d'une famille en indiquant pour chaque personne ses ascendants (parents, grands-parents) ou descendants (enfants, petits-enfants). On peut aussi y mentionner les fraternités (frères et sœurs).

L'origine de cette représentation est l'arbre de Jessé, représentation du personnage biblique Jessé, assis ou allongé. De son corps sort un arbre où sont assis ses descendants dont le roi David et Jésus de Nazareth.



*Arbre de Jessé, avec Jessé assis.
(Arsenal, manuscrit 416 f° 7)*


 **Complète l'arbre ci-dessus en choisissant l'exemple de Victoire Breton ou Louise Saillard.**

POUR ALLER PLUS LOIN : LE NUMÉRO DE SÉCURITÉ SOCIALE

Depuis la Seconde Guerre mondiale, chaque personne née en France, quelle que soit sa nationalité, possède un numéro d'identification, composé de 13 chiffres, qui est unique. Il est établi à partir des données d'état civil et est attribué par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) selon la nomenclature suivante :

Sexe	Année de naissance	Mois de naissance	Département de naissance	n° INSEE de la commune	n° de l'acte de naissance
1 : masculin 2 : féminin	Seulement les 2 derniers chiffres	Ex : 05 pour mai	99 pour les pays étrangers	Voir le Code officiel géographique sur le site de l'INSEE	Chaque année, la numérotation reprend à 1

À ces nombres s'ajoute une clé de 2 chiffres calculée informatiquement à partir des éléments ci-dessus.

 **A partir des informations suivantes, reconstitue le n° de sécurité sociale de Jean Dupont (sans la clé).**

Jean Dupont est le 123^e bébé né à Louviers (code INSEE : 375)
le 3 novembre 1970.

Son n° de sécurité sociale est donc le : _ / _ / _ / _ / _ / _

